



• ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ADI

• Mercredi 5 juin 2024

PROCÉDURE DE VOTE

- 1- Mercredi 5 juin à 16h30, **réception d'un email de la part de l'ADI** contenant un lien pour accéder à la plateforme d'authentification chez l'huissier de justice → à partir de ce moment, vous pouvez cliquer sur <https://adi-france-24-auth.secure-vote.org>
 - 2- Une fois sur la **plateforme de l'huissier** → inscrivez votre email à l'emplacement indiqué et validez
 - 3- Réception d'un **email** de l'adresse huissier@secure-vote.org contenant un lien pour accéder à la plateforme de vote → cliquez sur ce lien
- Nous vous recommandons d'inscrire cette adresse dans votre carnet d'adresses afin d'éviter que l'email n'aille dans les spams ou courriers indésirables. Vérifiez également vos spams.*
- 4- Accès à **la plateforme de vote** → effectuez le vote en suivant les instructions
 - 5- Réception d'un **email confirmant** la prise en compte de votre vote

GOUVERNANCE

Assemblée générale 2024

• Résolution 1

- L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport moral, l'approuve.

Résolution 2

- L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture par le Trésorier du rapport financier de l'Association durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'approuve.

Résolution 3

- L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes de l'exercice incluant le bilan au 31 décembre 2023, et les opérations traduites dans le compte et résumées dans le rapport.

Résolution 4

- L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve au Trésorier pour la gestion de l'exercice écoulé.

Résolution 5

- L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la présentation du budget 2024 l'approuve.

Résolution 6

L'Assemblée Générale Ordinaire valide la modification des statuts selon la formulation suivante :

L'association est dirigée et gérée par un conseil d'administration comprenant au minimum 7 et au maximum 21 administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire. Il compte au moins deux collèges : « utilisateurs » et « membres associés ». Il peut en accueillir un troisième, « territoires ». Ce dernier étant réservé aux membres utilisateurs basés en région. Il est représenté par au moins un membre.

Résolution 7

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la fin des mandats

- au sein du collège « utilisateurs »
 - Gilles Allard
 - Jérôme Arnaud
 - Eric Bousrez
 - Birgit Fratzke-Weiss
- au sein du collège « membres associés »
 - Loïc Daniel
 - Damien Sanouillet

Résolution 8

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'élection au sein du collège « utilisateurs » de :...

Résolution 9

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'élection au sein du collège « membres associés » de :...

À noter : les résultats seront donnés à la clôture des votes, soit le 10 juin 2024 au



• ÊTRE LA VOIX DE L'IMMOBILIER PROFESSIONNEL

• RAPPORT MORAL_2024

• **Frédéric Goupil de Bouillé** _Président

Vocation

L'ADI fédère les professionnels de l'immobilier dans les entreprises. À travers ses actions d'information, de formation, de partage et d'influence, elle leur permet d'exercer de façon performante leur métier dans l'intérêt des utilisateurs et de l'entreprise.

Ambition

Accompagner et valoriser la filière de l'immobilier d'entreprise en :

- proposant aux professionnels des outils de développement de leurs expertises
- positionnant l'immobilier d'entreprise comme une composante clef de la performance opérationnelle
- contribuant à l'accélération de la transformation digitale et environnementale de l'immobilier d'entreprise
- exerçant les actions de communication et d'influence visant à faire reconnaître la filière auprès des parties prenantes
- participant à l'attraction et la rétention des talents

3 axes stratégiques

1 **Consolider la communauté**

2 **Produire de la connaissance**

3 **Influencer**

AXE_1 #CONSOLIDER LA COMMUNAUTÉ

Objectif

Accueillir et accompagner les responsables immobiliers dans leur montée en compétences.

Actions

Proposer une adhésion aux collaborateurs mobilisés dans les groupes de travail

- Cotisation offerte une année en formule essentiel (11 personnes concernées)
- Plusieurs conditions :
 - participation régulière et active (2 absences injustifiées = retrait adhésion)
 - évaluation du pilote de la commission et du permanent concernés

Renforcer l'accueil des nouveaux arrivants

- Webinaire de présentation de l'ADI chaque trimestre
- Mise en place d'un tutorat avec les membres du Conseil d'administration

Recrutement d'adhérents dans la sphère publique

- Présentation de l'ADI et de ses missions au sein du Conseil National de l'Immobilier Public
- Lancement d'ADI Territorial pour accueillir les Responsables de l'immobilier des Collectivités Locales
 - Club à destination des utilisateurs uniquement
 - Retour et partage d'expériences
 - Création de liens Publics / Privés

AXE_2 #PRODUIRE ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE (1/2)

Objectif

Faire entendre la voix des utilisateurs & déployer le compagnonnage

Actions

Renforcement des Groupes de travail et des commissions thématiques

- Réactivation / Poursuite des commissions thématiques et/ou GT grâce à l'adhésion des collaborateurs des directions immobilières
- Recentrage de nos capacités à produire sur nos propres productions
- Publication de « Guides pratiques », faciles à prendre en main et efficaces
- Collaboration avec d'autres organisations professionnelles, si nécessaire, pour apporter une expertise

Lancement des Masterclass (x3 en 2024)

- Faire découvrir la facette d'un métier
- Renforcement de l'offre « de formation »
- Nouveau rendez-vous de networking

Thématiques couvertes

RSE
Digitalisation
Industrie
Tertiaire (aménagement)
Relations Investisseurs
ZAN et Aménagement

AXE_2 #PRODUIRE ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE (2/2)

Objectif

Faire entendre la voix des utilisateurs & déployer le compagnonnage

Actions

Faire vivre la production dans le temps et renforcer le « centre de ressources »

- Suivi éditorial de chaque événement : publication d'un compte-rendu sur le site web pour renforcer le centre de ressources
- Lancement de « Directions Immobilières », le Journal interne de l'ADI (trimestriel) pour faire connaître et donner à voir

Développement / Maintien des liens avec les associations « amies »

- Mutualiser les efforts pour produire de la connaissance
- Faire avancer le débat en mutualisant nos canaux de communication d'influence
- Exemple : France Industrie, IFPIMM, OID, IFPEB, FEI, AICN, etc.

Changement de stratégies pour les relations presse

- Diffuser nos messages pour créer l'événement (petit-déjeuner, rencontres ad hoc, etc.)
- Réagir à l'actualité

Objectif

Renforcer les actions d'influence afin que les ressorts et atouts du métier de l'immobilier en entreprise soient mieux appréhendés et compris par l'ensemble des parties prenantes

Cibles

- Décideurs économiques, des recruteurs et des acteurs de la chaîne immobilière
- Territoires pour qu'ils comprennent ce qui se passe dans les entreprises
- Décideurs publics législatifs et exécutifs
- Organisations professionnelles ou associatives

Thématiques couvertes

- Promotion du métier dans et en dehors des organisations
- Défense des intérêts des entreprises : cadre réglementaire ...
- Affirmation de la stratégie immobilière des entreprises

Actions

- Rendez-vous dans les cabinets ministériels, auprès de l'administration, parlementaires...
- Appui aux associations amies si nécessaires
- Diffusion de notes de cadrage